

Bulletin d'inscription

Imprimez ce bulletin d'inscription, remplissez le soigneusement, puis envoyez le accompagné d'un chèque d'arrhes à:

BE GOOD SURF SCHOOL

Claude Pricart Lieu dit Lesveguen 29720 Tréogat

Vos coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Comment avez-vous connu l'école ? _____

Formule choisie :

- Le Plein stage semaine 240€ Stage semaine 140€ Mini stage 3 séances 100€
 La séance 35€ Cours particulier 70€

Niveau de pratique : Débutant Intermédiaire Confirmé

Passeport surf : 1^{ère} mousse vague de bronze vague d'argent vague d'or

Taille : _____ Poids : _____ kgs Pointure : _____

Dates souhaitées : du _____ au _____

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Problèmes médicaux particuliers à signaler : _____

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné _____ autorise ma fille / mon fils _____ à suivre les activités décrites sur ce bulletin. Je certifie qu'il (elle) est médicalement apte à la pratique sportive. En conséquence, je dégage BE GOOD Surf School de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant, ou provoqué par suite de son éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non -respect des consignes du moniteur. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de BE GOOD Surf School.

Fait à _____ le _____ Signature :

Décharge pour les majeurs

Je soussigné _____ certifie que je suis médicalement apte à la pratique sportive. En conséquence, je dégage BE GOOD Surf School de toute responsabilité en cas d'accident me survenant, ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude physique ou médicale ou non -respect des consignes du moniteur. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de BE GOOD Surf School.

Fait à _____ le _____ Signature :

Conditions générales de vente

Article 1: Conditions d'inscription

Le participant aux activités organisées par Be Good Surf School atteste savoir nager, ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique du surf et avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de règlement. L'inscription aux activités organisées par Be Good Surf School entraîne l'acceptation des présentes conditions générales.

Article 2: Réservations et règlement

Toute inscription doit être accompagnée d'un chèque d'arrhes libellé à l'ordre de Be Good Surf School et égal à 30% du montant total de la prestation (voir bulletin d'inscription). Le solde du règlement est à effectuer le premier jour du stage. La réservation est affective à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque d'arrhes. Be Good Surf School se réserve le droit, si les circonstances l'y obligent et en cas d'évènements indépendants de sa volonté (mauvaises conditions météorologiques, manques de vagues...), de modifier ses cours (remplacement par des activités de substitution), de les reporter ou les annuler sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le remboursement n'interviendra qu'en cas d'annulation d'une semaine complète de stage.

Les cours non effectués du fait du participant ne seront pas remboursés. Toute annulation de leur part, intervenant dans les 15 jours précédents la date retenue entrainera l'encaissement des arrhes versées.

Article 3: Responsabilité et assurance

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et donc sous sa responsabilité à l'appel de leur nom. Ils restent sous sa responsabilité jusqu'au moment du rangement de leur combinaison.

La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables des stagiaires devront s'assurer avant de confier les participants dans la structure que la prestation prévue a bien lieu. Be Good Surf School est tenue de vous informer de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance en garantie individuelle accident corporel ayant pour but de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Les participants sont responsables du matériel qui leur est confié (planches, combinaisons...)

pendant les heures de cours et notamment en cas de perte, vol ou détérioration des objets qui pourraient lui être confiés.

Article 4: Droit à l'image

En s'inscrivant aux prestations organisées par la structure, vous autorisez cette dernière à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tout document publicitaire et ce, sans contrepartie financière.